

La Nouvelle France Industrielle mise sur les thérapies innovantes

OSE Pharma acteur de l'équipe de France des biotechnologies médicales

Paris, 17 avril 2015 – OSE Pharma SA (ISIN : FR0012127173 ; Mnémo : OSE), société biopharmaceutique qui développe des produits d'immunothérapie spécifique contre le cancer au stade invasif, sélectionnée dans l'équipe de France des biotechnologies médicales, tient à remercier le gouvernement pour sa marque de confiance (cf <http://proxy-pubminefi.diffusion.finances.gouv.fr/pub/document/18/19069.pdf>).

Le 13 avril dernier, les chefs de projets des trois plans de la Nouvelle France Industrielle relatifs à la santé (Biotechnologies médicales, Dispositifs médicaux et nouveaux équipements de santé) ont été réunis par Marisol Touraine, ministre des Affaires Sociales, de la Santé et des Droits des femmes, Emmanuel Macron, ministre de l'Economie de l'Industrie et du Numérique et Axelle Lemaire, secrétaire d'Etat chargée du Numérique.

Dans ce cadre, la société biopharmaceutique OSE Pharma a été félicitée à double titre : pour sa technologie innovante Memopi® et son produit Tedopi®, immunothérapie T-spécifique contre le cancer, et, pour le succès de son entrée en bourse sur Euronext Paris en mars dernier.

« Nous sommes très heureux de faire partie de la sélection Biotechnologies Médicales de la nouvelle France Industrielle. L'immunothérapie en cancérologie devient une réalité clinique et suscite un espoir pour les malades en mobilisant leurs propres défenses immunitaires pour combattre le cancer. Cette nouvelle ambition industrielle de la France va de pair avec l'ambition d'OSE Pharma qui vient de remporter un très large succès lors de son introduction en bourse sur Euronext Paris en levant 21,1 M€. Avec ces fonds, nous pourrons financer notre étude clinique pivot de phase 3 dans le cancer du poumon avec Tedopi®. Et nous pouvons également envisager le choix d'une première étude exploratrice de Phase 2 en partenariat (en combinaison thérapeutique ou sur de nouvelles indications contre d'autres cancers) » souligne Dominique Costantini, Directrice générale d'OSE Pharma.

Le cancer du poumon est le cancer le plus meurtrier toutes zones géographiques confondues, avec 1,58 million de nouveaux cas diagnostiqués en 2012 et 1,39 million de décès en 2012¹. Malgré les différents traitements disponibles aujourd'hui, les taux relatifs de survie restent très faibles au stade métastatique².

¹ Sur la base d'études indépendantes issues des études épidémiologiques internationales OMS - Globocan 2012

² American Cancer society – revue 22/05/2013

Prospectus disponible

Des exemplaires du prospectus visé par l'Autorité des marchés financiers (l'« AMF ») le 6 mars 2015 sous le numéro 15-078, composé d'un document de base enregistré le 17 septembre 2014 sous le numéro I.14-056 et de la note d'opération (incluant le résumé du prospectus), sont disponibles sans frais et sur simple demande au siège social de OSE Pharma, Pépinière Paris Santé Cochin, 29 bis, rue du Faubourg Saint Jacques – 75014 Paris, France. Le prospectus peut être consulté sur les sites de l'Autorité des marchés - AMF (www.amf-france.org) et de OSE Pharma (www.osepharma.com).

Facteurs de risques

L'attention du public est attirée sur le chapitre 4 « Facteurs de risques » du document de base et sur le chapitre 2 « Facteurs de risques liés à l'Offre » de la note d'opération visée le 6 mars 2015 sous le numéro 15-078, et en particulier sur le fait qu'à ce jour, les produits sont en cours de développement, que la Société ne réalise pas de chiffre d'affaires et n'est pas en mesure de verser de dividende.

A propos d'OSE Pharma

OSE Pharma est une société biopharmaceutique qui conçoit et développe des produits d'immunothérapie contre le cancer grâce à sa technologie Memopi® qui augmente la réponse spécifique T cytotoxique et apprend au système immunitaire à éliminer les cellules cancéreuses.

Son produit phare, Tedopi® (anciennement Texopi®), est une combinaison de 10 épitopes optimisés, dirigés contre 5 antigènes tumoraux à la fois. Dans son application clinique la plus avancée, il fera l'objet d'une étude pivot de Phase 3 aux Etats-Unis et en Europe, dans le cancer du poumon « non à petites cellules » (NSCLC) pour des patients HLA A2 positifs. Tedopi® a reçu le statut de médicament orphelin aux Etats-Unis et en Europe est considéré comme une médecine personnalisée sur une population de patients répondeurs HLA-A2.

Par ailleurs Tedopi® (OSE-2101) peut être développé en Phase 2 dans d'autres indications toujours chez des patients répondeurs HLA- A2 positifs en oncologie (ovaires, colon, seins, prostate). Il est également envisagé en combinaison avec d'autres produits d'immunothérapie ou de thérapie ciblée.

Tedopi® vise cinq antigènes tumoraux à la fois (TAA). Ils ont été sélectionnés car leur présence est liée à un mauvais pronostic et à la gravité de plusieurs cancers. Le produit contient dix épitopes dérivés de ces 5 antigènes tumoraux. Ces épitopes optimisés ou « néo-épitopes », sont choisis et modifiés pour une liaison accrue aux récepteurs de la réponse T (HLA-A2 et TCR), Ces « néo-épitopes » génèrent de fortes réponses spécifiques de cellules T cytotoxiques, conduisant le système immunitaire à détruire les cellules tumorales qui expriment HLA-A2 et un des antigènes tumoraux visés.

Depuis 2012, Emile Loria et Dominique Costantini, deux entrepreneurs expérimentés de la biotechnologie ont fondé OSE Pharma. La société est basée à Paris, à l'hôpital Cochin. En 2014, la société a finalisé l'acquisition des actifs de la technologie Memopi®, des droits mondiaux et du savoir-faire connexe. L'acquisition de Memopi® se fonde sur l'expérience d'Emile Loria qui a été, en tant qu'ancien CEO d'Epimmune, à l'initiative du passage en développement clinique de ce produit novateur de l'immunothérapie du cancer.

OSE Pharma est cotée sur Euronext à Paris (ISIN : FR0012127173 ; Mnémo : OSE).

Plus d'informations sur www.osepharma.com



Suivez-nous sur Twitter @OSE_Pharma

Contacts presse

OSE Pharma sa

Dominique Costantini, Directeur Général
dominique.costantini@osepharma.com
Mob +33 6 13 20 77 49

Alexis Peyroles, Directeur Administratif et
Financier
Alexis.peyroles@osepharma.com
Mob : +33 6 11 51 19 77

Citigate Dewe Rogerson

Laurence Bault / Lucie Larguier
+33 1 53 32 84 78
laurence.bault@citigate.fr

ComCorp

Florence Portejoie / Bénédicte Couturier
+33 6 88 84 81 74
fportejoie@comcorp.fr

Avertissement :

Le présent communiqué et les informations qu'il contient ne constituent pas, ni ne sauraient être interprétés comme une offre au public ou une invitation de vente ou de souscription, ou la sollicitation de tout ordre ou invitation d'achat ou de souscription d'actions ou d'autres titres financiers OSE PHARMA dans un quelconque pays. Aucune offre d'actions ou autres titres financiers n'est faite, ni ne sera faite ni en France ni à l'étranger, préalablement à l'obtention d'un visa de l'Autorité des marchés financiers (l'« AMF ») sur un prospectus composé du document de base et d'une note d'opération qui sera soumise ultérieurement à l'AMF, conforme aux dispositions de la Directive 2003/71/CE modifiée.

En particulier, le présent communiqué ne constitue pas une offre de vente des actions ou autres titres financiers de OSE Pharma ou une quelconque sollicitation d'offre d'achat ou de souscription de titres financiers aux Etats-Unis d'Amérique ni dans aucun autre pays, y compris au Canada, en Australie et au Japon. Les actions, ou toute autre valeur mobilière, de OSE PHARMA ne peuvent être offertes, souscrites ou vendues aux Etats-Unis d'Amérique qu'à la suite d'un enregistrement en vertu du U.S. Securities Act de 1933, tel que modifié (« U.S. Securities Act »), ou dans le cadre d'une exemption à cette obligation d'enregistrement. Les actions de OSE PHARMA n'ont pas été et ne seront pas enregistrées au titre du U.S. Securities Act et OSE PHARMA n'a pas l'intention d'enregistrer l'offre mentionnée dans le présent document ou une partie de cette offre aux Etats-Unis d'Amérique ni de procéder à une quelconque offre au public de ses actions ou valeurs mobilières aux Etats-Unis d'Amérique.

L'Offre se présente comme suit : offre au public de titres financiers visant les investisseurs de détail en France et placement privé (i) destiné à un nombre limité d'« investisseurs institutionnels qualifiés » (IIQ) aux États-Unis (définition de la règle 144A du U.S. Securities Act), proposé sous une forme n'exigeant pas d'enregistrement en vertu du U.S. Securities Act, et (ii) destiné à certains investisseurs institutionnels (investisseurs qualifiés ou institutionnels en vertu de la législation du pays concerné) hors États-Unis, conformément au règlement S de la loi de 1933 sur les valeurs mobilières, sous sa forme actuelle. Des placements privés sont possibles dans des États membres de l'Espace Economique Européen en vertu d'une autre exemption prévue par la directive Prospectus transposée en droit national. Les actions nouvelles de la Société visées par l'Option de sur-allocation (les « Actions proposées ») n'ont pas été et ne seront pas enregistrées en vertu du U.S. Securities Act, ni auprès d'une autorité de contrôle quelconque aux États-Unis, et ne peuvent être proposées, vendues, nanties ou cédées d'aucune autre façon, sinon dans le cadre d'une exemption des exigences d'enregistrement du U.S. Securities Act ou d'une transaction n'y étant pas soumise, et dans le respect de la législation des États.

Ni la Société, ni le Chef de File-Teneur de Livre ne proposent à la vente les Actions proposées, ni ne sollicitent une offre d'achat de celles-ci, auprès de quelque personne que ce soit se trouvant dans un pays ou État où une telle vente ou sollicitation est interdite ; il en va de même du Prospectus. Les Actions proposées ne peuvent être proposées à la vente ni vendues, directement ou indirectement, et le Prospectus ni aucun autre document en rapport avec l'Offre ne peuvent être diffusés ou adressés à quiconque, dans quelque pays que ce soit, sauf dans un contexte caractérisé par le respect de l'ensemble de la législation et de la réglementation en vigueur. Il incombe à quiconque se trouverait en possession du Prospectus de s'informer quant aux restrictions précitées, et de s'y conformer. La Société et le Chef de File-Teneur de Livre ne sauraient être tenus pour responsables de toute violation desdites restrictions, qu'elle soit ou non le fait d'un acheteur potentiel des Actions proposées.

La diffusion, la publication ou la distribution de ce communiqué dans certains pays peut constituer une violation des dispositions légales et réglementaires en vigueur ou être sujette à des restrictions en vertu des dispositions légales et réglementaires en vigueur. Les personnes physiquement présentes dans ces pays et en possession du communiqué doivent donc s'informer des éventuelles

restrictions locales et s'y conformer. Le présent communiqué de presse ne doit pas être publié, transmis ou distribué, directement ou indirectement, sur le territoire des Etats-Unis d'Amérique, du Canada, de l'Australie ou du Japon.

Le présent communiqué constitue une communication à caractère promotionnel et non pas un prospectus au sens de la Directive 2003/71/CE du Parlement européen et du Conseil du 4 novembre 2003 telle que modifiée, notamment par la Directive 2010/73/UE du Parlement européen et du Conseil du 24 novembre 2010, et telle que transposée dans chacun des Etats membres de l'Espace économique européen (la « Directive Prospectus »).

S'agissant des Etats membres de l'Espace Economique Européen autres que la France, ayant transposé la Directive Prospectus, aucune action n'a été entreprise et ne sera entreprise à l'effet de permettre une offre au public des titres objet de ce communiqué nécessitant la publication par OSE PHARMA d'un prospectus dans l'un ou l'autre de ces Etats membres. En conséquence, les actions OSE PHARMA ne peuvent être offertes et ne seront offertes dans aucun des Etats membres autre que la France, sauf conformément aux dérogations prévues par l'article 3(2) de la Directive Prospectus, si elles ont été transposées dans cet Etat membre ou dans les autres cas ne nécessitant pas la publication par OSE PHARMA d'un prospectus au titre de l'article 3 de la Directive Prospectus et/ou des réglementations applicables dans cet Etat membre.

S'agissant du Royaume-Uni, ce communiqué ne constitue pas une offre publique de valeurs mobilières. Il s'adresse uniquement aux personnes qui : (i) sont des professionnels en matière d'investissements (« investment professionals ») au sens de l'article 19(5) du Financial Services and Markets Act 2000 (Financial Promotion) Order 2005 (tel qu'actuellement en vigueur, ci-après le « Financial Promotion Order ») (l'« Ordre »), (ii) sont visées à l'article 49(2) (a) à (d) (« high net worth companies, unincorporated associations, etc. ») du Financial Promotion Order, (iii) sont en dehors du Royaume-Uni, ou (iv) sont des personnes à qui une invitation ou une incitation à s'engager dans des activités d'investissement (au sens de la section 21 du Financial Services and Markets Act 2000) dans le cadre de l'émission ou de la cession de toutes valeurs mobilières peut être légalement communiquée, directement ou indirectement (toutes ces personnes étant dénommées ensemble, les « Personnes Habilitées »). Le présent communiqué est destiné uniquement aux Personnes Habilitées et ne peut être utilisé par aucune personne autre qu'une Personne Habilitée. Tout investissement ou activité d'investissement auquel se rapporte le présent communiqué est accessible uniquement aux Personnes Habilitées et ne peut être réalisé que par les Personnes Habilitées.

Le présent communiqué contient des déclarations prospectives. Aucune garantie ne peut être donnée quant à la réalisation de ces déclarations prospectives qui sont soumises à des risques tels que, notamment, ceux décrits dans le document de base de la Société enregistré auprès de l'Autorité des marchés financiers sous le numéro I. 14-056 le 17 septembre 2014, et à l'évolution de la conjoncture économique, des marchés financiers et des marchés sur lesquels OSE PHARMA évolue.